

UNE POLITIQUE FAMILIALE POUR LA FRANCE

Le désastre démographique que connaît l'Europe aujourd'hui et qui n'épargne pas la France, rend plus nécessaire que jamais la réhabilitation et la relance de la politique dite familiale, seul moyen de renverser la tendance mortifère qui se dessine sur le continent.

Le désastre est à deux niveaux :

- Le niveau global de la fécondité : les populations européennes ne renouvellent plus leur générations. Pour l'Europe dans son ensemble, le taux de fécondité moyen est de 1,6 enfants par femme, alors que le renouvellement à l'identique, pour ne pas parler d'augmentation, exigerait un taux de 2,1. Ce taux était tombé il est vrai à 1,4 en 2000 (soit 2/3 de ce qu'il aurait fallu) mais son relèvement provient surtout de la Russie. En France, où il était supérieur à la moyenne, il est au contraire orienté à la baisse. A ce rythme, les Européens d'origine ne seront plus dans un siècle que le tiers du nombre qu'ils sont aujourd'hui.

- L'équilibre entre les différentes composantes de la population. La question ne se serait pas posée à d'autres époques où les immigrés ne représentaient qu'un faible pourcentage de la population totale (disons moins de 5 %) et où, leur intégration aidant, il ne se distinguaient très vite

pas de la population native : c'était en particulier le cas au temps où ces immigrés, catholiques ou juifs, venaient d'Europe : Espagne, Portugal, Italie, Pologne. Il n'en est plus de même aujourd'hui , d'abord parce que les immigrés ou les enfants d'immigrés représentent un pourcentage bien plus élevé , ensuite parce que l'observation montre que leur intégration se fait de moins en moins bien ; il en résulte qu'au lieu de constituer un seul bloc homogène, la population de la France tend à être composée de plusieurs communautés distinctes, ce qui entraîne à terme un risque de dislocation et d'affrontements. L'équilibre à rechercher est qu'il y ait clairement une majorité , héritière de la population historique de la France et que les immigrés et descendants d'immigrés demeurent suffisamment minoritaires pour ne pas former un bloc antagoniste. La réalisation de cet objectif est menacée non seulement par la poursuite de l'immigration mais encore par le différentiel de fécondité entre les différentes composantes de la population.

Ce différentiel, qui ne fait pas de doute, est cependant très difficile à connaître exactement du fait l'interdiction des statistiques ethniques ou religieuses . Il est faible ou nul pour les populations immigrées d'origine européenne ou asiatique, il semble plus important pour les populations subsahariennes que maghrébines (le Maghreb et l'Afrique subsaharienne sont aujourd'hui les deux viviers principaux d'immigration en France). Il n'a pas besoin d'être très important pour avoir à terme des effets très déstabilisants. En outre il nourrit l'angoisse des populations natives qui redoutent , sans oser toujours l'avouer , le « grand remplacement ». Une natalité équilibrée entre toutes les composantes de la population française

contribuerait , en apaisant ces craintes, à désamorcer les tensions raciales , religieuses et communautaires.

Par rapport à ces risques, l'évolution récente de la politique familiale française est totalement au rebours celle qu'il aurait fallu :

- Le montant total des prestations est en diminution constante depuis des décennies. Il représentait 4 % du PIB en 1955, il n'en représente que 1,9 % en 2015 (1,4 % selon d'autres décomptes) . Cette érosion se fait de différentes manières : non réévaluation des prestations à la mesure de la hausse du coût de la vie (comme annoncé pour 2019) , ponction sur la caisse d'allocations familiales (CAF) pour abonder la caisse vieillesse, imputation aux CAF de charges qui ne relèvent pas de la politique familiale , par exemple le RSA.

- Par ailleurs l'environnement se fait de plus en plus défavorable aux familles : suppression fréquentes des réductions aux familles nombreuses , dégradation de l'image de la famille.

- Les avantages familiaux des classes moyennes ont été peu à peu laminés par la plafonnement du quotient familial et par la mise sous conditions de ressources de plus en plus de prestations – toutes depuis 2017, ce qui aboutit , de fait, à concentrer les avantages familiaux sur les familles issues de l'immigration . Les familles populaires indigènes, elles, sont particulièrement frappées par la dénatalité ; les classes moyennes, souvent plus fécondes , surtout si elles sont motivées par des convictions religieuses, sont désormais privées de prestations ; restent principalement

les familles issues de l'immigration. La politique familiale telle qu'elle subsiste aujourd'hui en France aggrave les déséquilibres intracommunautaires au lieu de les atténuer. Elle est en outre une des principales pompes aspirantes de l'immigration. A tel point que, pour ces raisons, la question de leur maintien en l'état se pose. Mais il est sans doute préférable, à ce stade, de miser sur une réforme du dispositif plutôt que sur sa mise à bas.

Compte tenu de ces considérations, quels pourraient être aujourd'hui les termes d'une relance de la politique familiale pour la France ?

Deux remarques préliminaires :

a) Les développements qui suivent intéressent d'abord la France, mais à bien des égards ils concernent en même temps toute l'Europe ;

b) Le terme de politique familiale ne doit pas être utilisé sans esprit critique.

Dans son acception traditionnelle, il comporte des relents de moralisme, voire toute une vision politique, qui tendent à le discréditer alors même que la politique familiale constitue d'abord une opération économique destinée à réaliser certains transferts financiers entre différents groupes sociaux. En outre, il y a des familles sans enfants qui, en principe, ne sont pas concernées. La politique familiale agit d'abord au niveau des conditions matérielles ; elle traite des besoins de base et non des aspirations les plus élevées.

Comme les principaux bénéficiaires de ces transferts sont en définitive les enfants, peut-être vaudrait-il mieux parler de **politique de**

l'enfant ou des enfants. Toute réforme politique passe par une réforme du vocabulaire , si possible dans le sens d' une plus grande exactitude . Afin de ne pas rompre brutalement avec l' usage, nous continuerons cependant dans le courant de cette note à parler le plus souvent de politique familiale.

Nous proposons d'aborder le sujet sous deux angles :

1. La légitimité et l'efficacité des politiques familiales ;
2. Les objectifs et le moyens d'une politique familiale renouvelée.

I. LEGITIMITE ET EFFICACITE DES POLITIQUES FAMILIALES

La politique familiale est quelque chose de relativement simple quant aux moyens , principalement financiers ; il ne faut pas attendre de miracles de quelques artifices technocratiques complexes . Elle est en revanche tributaire de la volonté politique et donc de la capacité de ceux qui la soutiennent d'argumenter de manière efficace pour la justifier. Loin d'être une simple rhétorique introductive, les considérations générales sur la légitimité et l'efficacité de la politique familiale en sont donc un élément majeur.

Il est en outre vain d'espérer, quel que soit le contexte politique, imposer une relance de la politique familiale à la population si elle n'est pas convaincue de sa légitimité et de son utilité.

Un des principales raisons du déclin des politiques familles depuis 50 ans est en effet la faiblesse de l'argumentation de ses promoteurs et l'ignorance des questions démographiques par l'opinion.

Nous traiterons successivement

- De la légitimité des politiques familiales (A)
- De l'efficacité des politiques familiales (B).

Ces considérations déboucheront sur le rappel d'une distinction fondamentale dont l'oubli explique largement les errements actuels : la distinction entre politique familiale et politique sociale (C).

A. La légitimité des politiques familiales

Traiter de la légitimité des politiques familiales, c'est répondre aux différents types d'objections qui lui sont faites :

1. Les objections des libéraux :

Les libéraux diront que l'Etat n'a pas à interférer dans la vie des familles, qu'elles sont libres d'avoir le nombre d'enfants qu'elles veulent, à leurs risques et périls, que la naissance d'enfants ressortit à la vie privée.

Dans la confusion qui règne aujourd'hui sur ces questions, certaines personnalités qui ne sont pas hostiles dans son principe à la politique familiale partagent la même optique : ainsi Jacques Chirac parlait d'« allocations natalistes » semblant ignorer que le premier but des allocations familiales n'est

pas de « pousser la natalité », mais qu'elles sont une simple mesure de justice et une compensation de services rendus à la société.

Le raisonnement des libéraux tiendrait dans des sociétés archaïques qui ne comporteraient ni assurance-maladie, ni retraites, ni écoles et où les prélèvements publics seraient encore faibles ; dans les sociétés de ce genre (la plupart jusqu'en 1950, encore beaucoup aujourd'hui), l'enfant n'est pas d'abord une charge : il est une garantie que quelqu'un s'occupera de vous dans les vieux jours, il est en outre considéré comme une main d'œuvre gratuite pour le travail des champs.

Nous ne vivons plus dans ce genre de société. Avec ou sans politique familiale, l'Etat intervient déjà de multiples manières dans la vie des familles :

- L'école prive les parents du travail de leurs enfants ; c'est la raison pour laquelle la scolarisation constitue un des meilleurs moyens de réduire les naissances en Afrique.

- Surtout, les retraites obligatoires constituent une véritable mutualisation de la charge du troisième âge alors que la charge du premier âge reste, elle, pour l'essentiel, à la charge des personnes privées. Les actifs payent des cotisations (dans le système de répartition qui est le plus répandu) qu'ils aient ou non la charge de parents. A l'inverse, sont prises en charge par des organismes publics toutes les personnes âgées, qu'elles aient ou non élevé des enfants.

Même en tenant compte de l'école et des prestations familiales à leur niveau actuel, la prise en charge par les personnes publiques n'a jamais dépassé les 50 % du coût des enfants. Ainsi la structure générationnelle des sociétés

développées repose sur une seule jambe : la charge des personnes âgées à la puissance publique, la charge des enfants au privé .

Il est trompeur de dire que les retraités reçoivent le montant des cotisations qu'ils ont versées. Dans un régime de répartition, elles reçoivent l'argent des cotisations *actuellement* versées et, contrairement ce que disent beaucoup de libéraux, qui plaident pour des retraites par capitalisation, c'est normal : ces mêmes personnes âgées iront acheter dans les commerces ce qui a été produit aujourd'hui et non il y a vingt ou trente ans .

Le résultat de cette situation est que, en l'absence de prestations familiales compensant le coût de l'enfant, les parents n'ont pas d'intérêt direct à en élever. Seuls le souci de l'épanouissement individuel ou la satisfaction morale d'être entouré d'enfants incitent à en avoir. Mais pour beaucoup , cela ne suffit pas.

Dit autrement, la collectivisation du coût du troisième âge amène la même déresponsabilisation que toutes les collectivisations : faute d'intérêt matériel à avoir des enfants , plus d'enfants ou en tous les cas beaucoup moins que ce qu'il faudrait pour assurer la survie de la population.

La situation serait encore aggravée si, comme le préconisent certains libéraux, on passait , à supposer que ce soit possible, à un système de retraite par capitalisation. Les mieux à même d'épargner (car c'est à cela que revient la capitalisation) sont en effet ceux qui n'ont pas ou peu d'enfants ; les études faites à ce sujet montrent que la capacité d'épargne diminue avec le nombre d'enfants. Ceux qui en ont moins auraient donc plus de retraite que ceux que la charge d'enfants empêcherait de cotiser. Alors même que la réalité économique et

démographique est l'inverse : ce sont d'abord ceux qui élèvent des enfants et non ceux qui épargnent qui préparent les retraites de demain .

Tant qu'à être libéral, il faudrait pousser la logique libérale jusqu'au bout : chacun percevrait dans ses vieux jours les cotisations de ses enfants et tant pis pour ceux qui n'en n'auront pas eu !

Les politiques familiales ne constituent donc pas une ingérence indue de la puissance publique dans un mécanisme naturel ; elles sont un moyen de rééquilibrer et de donner de la cohérence à des interventions publiques multiples déjà existantes.

On peut même regretter que la compensation par la société du coût de l'enfant ne soit pas totale, ni près , alors que celle du troisième âge l'est presque entièrement. Mais d'un autre côté, si l'Etat prenait entièrement en charge les enfants , il y aurait là un risque totalitaire.

2. Les objections des féministes

Le courant féministe qui s'est développé depuis les années soixante porte avec lui une objection plus pernicieuse à la politique familiale.

La politique familiale , disent ses adeptes, est porteuse d'une vision archaïque de la femme , réduite à son rôle de mère (*Kinder, Küche , Kirche*, dit-on en Allemagne) . C'est pour les féministes une tendance à ne pas encourager. La femme s'épanouit dans le travail et non dans la maternité. Au motif d'effacer toute inégalité de la femme avec l'homme, on voudrait abolir toute différence et la mouler au modèle masculin lequel ne comporte évidemment pas la maternité. La

très vive hostilité qui règne dans les instances européennes et une partie de l'opinion nationale à l'égard des politiques familiales a pour principale origine l'ultra-féminisme idéologique .

Ce courant aboutit à un résultat paradoxal : ignorant la maternité, et prétendant lutter pour l'égalité des femmes sur tous les plans , il ignore la principale cause de l' inégalité en termes de carrière ou de retraites, qui est la maternité.

Comme le féminisme est une idéologie qui, comme toute idéologie, méconnaît les réalités, sa position négative vis-à-vis de la famille a des effets particulièrement dommageables pour les femmes réelles. En 1983, avait été instaurée l'allocation parentale d'éducation, devenue plus tard le congé parental (3 ans par enfant renouvelables sans perte du contrat de travail) qui permettait aux mères de famille de suspendre leur activité professionnelle pendant trois ans sans perte de revenu importante. Les féministes ont obtenu en 2014 que le congé soit partagé en deux : deux ans pour la mère , un an pour le père. Comme les pères ne peuvent ou ne veulent en profiter, le résultat concret de cette mesure « paritaire » aura été la réduction substantielle d'un avantage social apprécié pour des millions de femmes. Ce serait là une des principales raisons de la baisse de la natalité qui s'observe depuis 2015. Voilà bien ce que Hayek appelle « les effets contraires au but recherché. »

Le discours féministe (relayé aujourd'hui par le discours homosexuel) se fonde en même temps sur un travestissement de l'histoire contemporaine.

Depuis 1945, l'école philosophique de Francfort (Adorno, Horkheimer, Marcuse, Reich) , relayée plus tard par les déconstructeurs français (Derrida,

Deleuze, Foucault , Bourdieu , que les Américains réunissent sous l'appellation de « french theory ») s'est assignée pour but d'amalgamer au fascisme et au nazisme la famille traditionnelle et plus généralement de toutes les valeurs morales léguées par vingt siècles de civilisation chrétienne, en vue de les détruire.

Cet amalgame était difficile dans le cas de Hitler et de Mussolini, hostiles à cet héritage aux aussi. C'était plus facile en France : à partir de 1968, la figure de Pétain , collaborant avec l'Allemagne nazie mais se réclamant des valeurs morales, a été exploitée au-delà de toute mesure par la propagande hostile à la politique familiale.

Or cette propagande est fondée sur des bases erronées :

Contrairement à ce que beaucoup croient encore , la politique familiale française ne vient pas du régime de Vichy qui n'en avait d'ailleurs pas les moyens (sinon en distribuant les tickets de rationnement selon la taille des familles). C'est la IIIe république qui a renforcé l'interdiction de l'avortement (loi du 31 juillet 1920), c'est sous l'assemblée issue du Front populaire qu'a été promulgué le Code de la famille (décret-loi du 29 juillet 1939) , et ce sont les assemblées de la Libération qui ont généralisé les allocations familiales et le quotient familial (non plafonné) . Pétain avait instauré une « allocation de salaire unique » , le socialiste Guy Mollet l'a transformée en 1956 en une « allocation de la mère au foyer » (sic). C'était avant la boboïsation de la gauche française et sa conversion aux idéologies antifamiliales.

Il est possible d'ajouter d'autres arguments : la vie privée de Pétain , officier célibataire allant de conquête en conquête et n'ayant pas eu d'enfant , était à l'opposé des vertus familiales auxquelles la gauche l'identifie ; il a instauré l'égalité

de l'enfant adultérin avec l'enfant légitime en matière d'héritage . Il a confié le ministère de l'éducation nationale à un homosexuel notoire . En outre les mouvements de résistance étaient imprégnés du même moralisme que l'on prête au seul régime de Vichy. Aux premières élections qui ont suivi la guerre , en Allemagne, en Italie et dans une certaine mesure en France, les démocrates-chrétiens ont été plébiscités par rejet des systèmes autoritaires ou totalitaires, ce qui prouve que, originellement, les populations situaient les valeurs traditionnelles aux antipodes du fascisme et du nazisme. L'identification n'est venue que plus tard , sous l'effet d'un matraquage idéologique pervers inspiré par les courants déconstructeurs.

Ces stéréotypes historiques demeurent car ils ont constitué , en particulier depuis 1968 , le fond idéologique de toute une génération hostile à tout ce qui est famille.

Comme à toute tromperie , il faut des dupes, les moindres ne sont pas ceux qui, à droite, voyant la famille attaquée sous le truchement fallacieux de Pétain, se croient obligés , assez sottement, de prendre la défense de ce dernier.

Aux féministes, on ne peut répondre que par le bon sens : la femme s'épanouit peut-être dans le travail mais aussi dans la maternité ; la plupart le vivent d'ailleurs comme cela. Il faut donc les aider à concilier les deux . La nécessité de maintenir la population échappe généralement aux féministes. Pourtant, si les populations indigènes (européennes de souche) ne se perpétuent pas , elles seront remplacées par des exogènes, à dominante musulmane : il est peu probable que cela amène le triomphe du féminisme. Que cela plaise ou non à ses

tenants , la cause des femmes a partie liée avec l'avenir de la civilisation judéo-chrétienne.

3. Les objections des environmentalistes

Plus récemment est apparu un nouvel argument encore plus pervers contre la politique familiale. La planète est , dit-on, surpeuplée , l'homme pollue. Il faut réduire le nombre des hommes. Un des papes de cette idéologie, Bill Gates, vise un objectif de 700 millions de personnes sur la terre , pour 7 milliards aujourd'hui - on ne garderait sans doute que les Américains riches. Pour parvenir à un tel objectif, il ne faut évidemment pas verser des aides aux familles ayant des enfants

Les réponses possibles à cet argument sont les suivantes :

- de toutes façons, quoi qu'on fasse , la population mondiale suit une courbe en cloche qui monte de moins en moins vite et descendra à partir de 2060 environ après avoir atteint un maximum de 10 milliards. Les politique menées dans un sens ou dans l'autre n'auront là-dessus qu'un impact très marginal.

- rééquilibrer la population française ne représenterait à l'échelle du monde que 10 millions d'habitants en plus au maximum, une goutte d'eau par rapport à la population mondiale ; à l'échelle de l' Europe, environ 40 millions, ce qui n'est pas beaucoup non plus.

- rééquilibrer la population est indispensable si l'on veut éviter une guerre civile ; or une guerre, quelle qu'elle soit , est infiniment plus destructrice pour l 'environnement qu'une population supplémentaire limitée - comme on le voit en Syrie ;

- si ce rééquilibrage ne se fait pas, le terrain européen sera abandonné à des populations qui montrent dans leur pays d' origine le peu de cas qu'elles font de l'environnement ;

- on peut aussi dire bien sûr que les enfants sont nécessaires pour payer les retraites , mais cela porte-t-il encore ?

- plus percutante , l'idée qu'une population mondiale en décroissance signifiera pendant un ou deux siècles une population vieillie , une ambiance triste et peu réjouissante. L'indice de vieillissement d'une population est en effet strictement proportionnel à son taux de décroissance.

- on ne peut pas à la fois vouloir la conservation de la vie animale et de ses innombrables espèces et sous-espèces , préoccupation tout à fait légitime, et participer à des choix qui vont réduire à terme la « biodiversité civilisationnelle » de l'humanité, en laissant s'effacer de

l'histoire ceux qui ont contribué jusqu'ici , plus que d'autres , aux progrès de l'humanité, y compris dans sa préoccupation environnementale.

- mais il se peut que les arguments des environnementalistes ne soient que l'expression enveloppée de **l'instinct de mort**, mort de son propre lignage auquel une vie entièrement tournée vers les plaisirs rend indifférent, mort de sa propre culture. C'est à ceux qui ont le sens de leurs responsabilités historiques vis-à-vis du passé et de l'avenir de les prendre hardiment et d'aller de l'avant, sans complexes, sans se préoccuper des nihilistes de tous bords, sinon pour être inébranlable dans ses convictions et intelligent dans son argumentation.

En définitive le principal moteur d'une politique familiale orientée vers la survie des populations européennes est la croyance que la civilisation du continent est la plus haute qui soit et que pour cela elle est indispensable à l'humanité tout entière, ce que d'ailleurs beaucoup de non-Européens ressentent.

Il y a un lien direct entre les idées colportées par le président Macron que l'aventure coloniale a été « criminelle » ou qu'« il n'y a pas de civilisation française » et son mépris de la politique familiale, qu'il s'attache à démanteler ou encore sa faveur pour l'immigration. Par son hostilité à toute politique familiale, la machinerie de Bruxelles , quant à elle, montre qu'elle ne croit pas à l'Europe.

Il y a à l'inverse un lien entre une politique familiale active et la foi en la grandeur de la civilisation européenne, sous tous ses aspects, pas seulement l'héritage chrétien.

La politique familiale n'est pas seulement remise en cause dans sa légitimité mais aussi dans son efficacité .

B. L'efficacité de la politique familiale

Pendant longtemps, l'idée la plus répandue avait été, en France au moins, que le redémarrage de la fécondité au sortir de la seconde guerre mondiale, communément appelé le *baby-boom* avait été concomitant avec la mise en place d'une politique familiale très généreuse par les assemblées de la Libération et qu'il y avait donc un lien entre l'un et l'autre .

La même chose peut être dite de nos voisins : la Grande-Bretagne, les pays du Bénélux, les pays scandinaves.

D'autres preuves de l'efficacité de la politique familiale existent :

- L'érosion progressive des prestations familiales depuis 1970 accompagne globalement la baisse de la natalité ; cela est particulièrement net à la suite de mesures Hollande-Macron de 2014-2017 qui ont été suivies une baisse immédiate du taux de fécondité , passé de 2,01 à 1,89 (1,86 pour la métropole) .

- La réunification de l'Allemagne, en 1990, s'est traduite par une réduction importante des avantages familiaux que le régime communiste avait mis en place vers 1970 pour lutter contre une dénatalité déjà inquiétante, en vue de les ramener au même niveau que l'Ouest ; cet

alignement par le bas a été suivi immédiatement par un effondrement de la natalité dans les länder de l'ex-RDA.

- Il en est de même des autres pays du bloc communiste qui ont vu les politiques familiales s'effondrer après la chute du communisme par leur abrogation ou leur dépréciation du fait de l'inflation et qui connaissent encore aujourd'hui une natalité très basse (même la Pologne, ce qui relativise l'impact des convictions religieuses quand les conditions matérielles ne sont pas au rendez-vous) .

- L'entrée dans l'euro a coïncidé pour les pays du Sud : Espagne, Italie, Portugal , Grèce , avec une réduction drastique des prestations familiales , identifiées en Espagne et au Portugal aux dictatures de Franco et Salazar , selon la même propagande fallacieuse qui l'avait identifiée en France à Pétain. Cette réduction a été aggravée après l'entrée dans l'euro par le souci de respecter les « critères de Maastricht ». Aujourd'hui , la fécondité de ces pays est elle aussi tombée très bas. L'euro est sauf mais eux vont disparaître.

- Les pays qui dans l'Europe des années 2000-2010 maintiennent le moins mal leur fécondité sont les pays de l'Europe du Nord et du Nord-Ouest : France, Royaume-Uni, pays scandinaves, qui sont précisément ceux où la politique familiale s'est le mieux maintenue – malgré son érosion sur la longue durée. Cependant ces pays sont aussi ceux où la population

d'origine immigrée est la plus importante d' Europe ; dans l'absence de statistiques fiables sur les taux de natalité différenciés par communauté, il est difficile de trancher entre les deux facteurs explicatifs : politique familiale ou immigration .

- Enfin les efforts très substantiels accomplis par Poutine au cours de la période très récente en matière d'aide aux parents ayant des enfants ont porté des fruits : la fécondité est remontée de 1,2 à 1,8 sans avoir cependant à ce jour encore atteint le seuil de reproduction des générations .

L'efficacité apparente de la politique familiale se heurte cependant à plusieurs objections :

D'abord, s'agissant du baby-boom , on a pu constater qu'il a touché aussi des pays qui n'ont pas mis en place une politique familiale comme les Etats-Unis ou le Canada . Etats-Unis : Fécondité à 3,70 en 1958, Canada à 3,90 en 1960 , en regard de : Norvège à 3,60 en 1947, France à 3,02 en 1959 , Royaume-Uni à 2,92 en 1964.

Il peut être répondu que ces pays ont néanmoins donné des avantages familiaux substantiels aux vétérans de retour de la guerre , c'est à dire une majorité de la jeunesse américaine et canadienne. D'autre part certaines populations pauvres, comme une partie des Noirs , au travers de l'aide sociale perçoivent une aide proportionnée à leurs charges de famille.

Aujourd'hui le cas de l 'Allemagne est problématique : depuis sa réunification, elle a été confrontée à une chute importante de la fécondité ,

descendue jusqu'à 1,3 enfants par femme , beaucoup moins encore dans certaines grandes villes comme Berlin. En raison de sa prospérité, elle a cependant pu s'offrir une politique familiale relativement généreuse, surtout depuis 2005 . Les effets de cette générosité sont cependant limités : la fécondité est remontée à 1,5 dans un pays où la population étrangère est nombreuse. Cette relative inefficacité de la politique familiale en milieu germanique pourrait s'expliquer par un fait de mentalité : à la différence de la France, du Royaume-Uni ou des pays scandinaves, l'esprit allemand, marqué par ce qu' Emmanuel Todd appelle la famille autoritaire , admet mal qu'une femme puisse avoir ne serait-ce qu'un enfant et ne pas s'en occuper à plein temps. Il en est de même dans une partie de l'Italie.

Il faut aussi dire que le temps nous manque pour apprécier avec le recul suffisant l'effet de la relance de la politique familiale par Angela Merkel.

Sous ces réserves , il est évident que la politique familiale, dans sa dimension la plus matérielle , soit le versement d'avantages financiers ou l'attribution de congés proportionnés au nombre d'enfants , est efficace . « L'histoire confirme sans ambiguïté l'effet bénéfique des politiques natalistes sur la natalité » dit l'économiste Béatrice Majnoni d'Intignano .

L'efficacité de la politique familiale est cependant sujette à certaines conditions :

- Elle doit être suffisamment massive : il ne faut pas attendre de miracles de mesures purement cosmétiques comme il arrive que les gouvernements, soucieux de communication, en prennent .

- Elle doit être continue , ne pas donner l'impression que tel « coup de pouce » passager pourrait être retiré le lendemain . Le financement par des cotisations , selon ses partisans, met en partie à l'abri le système des à-coups budgétaires.

- Elle doit s'inscrire dans un environnement positif : une attitude de la société favorable à l'enfant. C'est ce qui se passe aujourd'hui dans la Russie de Poutine. D'ailleurs, si la société n'est pas favorable à l'enfant, il y peu de chances que les hommes politiques aient la volonté de prendre quand- même des mesures de politique familiale coûteuses.

- Elle ne doit pas heurter de front des faits de société lourds comme il semble que cela ait été le cas en Allemagne au cours des dernières années.

- Elle doit être bien ciblée : dans un pays comme la France où la plupart des jeunes ménages veulent au moins un enfant, rien ne sert de les aider à ce niveau, même si cela peut paraître plus juste - ou plus rentable électoralement - , dès lors que les budgets sont contraints ; il vaut mieux se concentrer sur le 3^e enfant. C'est d'ailleurs ce qui se fait déjà, aussi bien par les prestations qui montent sensiblement au 3^e enfant que par le quotient familial : père 1 part, mère 1 part, 1^{er} enfant ½ part ; 2^e enfant : ½ part ; 3^e enfant, à nouveau 1 part. Mais force est de constater que cela ne suffit pas aujourd'hui à décider la plupart de jeunes ménages à franchir le pas du 3^e enfant ; il faut faire plus. Raymond Barre avait instauré dans le

même esprit une prime de 10 000 F au troisième enfant mais elle avait été abrogée par la gauche.

- Ce n'est pas l'avantage absolu qui détermine l'intérêt des parents à avoir des enfants mais l'avantage relatif. Ainsi 80 € d'allocations paraîtront une fortune aux primo-arrivants africains qui voient dans cette somme le revenu mensuel moyen de leur pays, alors que pour un natif de la classe moyenne, ce sera peu. Ce souci de l'avantage relatif est une des raisons qui justifient le quotient familial.

C. Politique familiale et politique sociale

Une idée dangereuse mais aujourd'hui dominante est que la politique familiale est d'abord une politique sociale.

Il convient donc de rappeler en toutes circonstances la différence fondamentale entre politique familiale et politique sociale. Si un travail d'explication n'est pas fait à ce sujet, il y a peu de chances de faire accepter une relance de la politique familiale.

La confusion entre les deux s'exprime par des affirmations telles que « il faut réserver les prestations familiales à ceux qui en ont le plus besoin », « il est inutile de verser des prestations familiales aux ménages les plus aisés. » C'est ce genre de raisonnement qui se trouvait à la base des plans Juppé (1995), puis Jospin (1997) et enfin des mesures toutes les deux inspirées par Macron d'abord

comme ministre de finances (2014) puis comme président (2016) tendant à placer les prestations familiales sous conditions de ressources .

A la Libération, au sein d'assemblées pourtant dominées par le PC et la SFIO, les allocations familiales avaient été votées sans conditions de ressources et le quotient familial sans plafond.

C'est au sein du gouvernement Chaban-Delmas dont le conseiller social était Jacques Delors qu'est venue pour la première fois l'idée de soumettre certaines prestations à conditions de ressources, l'allocation pour frais de garde en l'occurrence. Depuis lors, ce système pervers n'a cessé de s'étendre . Malgré l'échec des réformes Juppé et Jospin, 70 % environ des prestations étaient déjà soumises à conditions de ressources en 2012. Depuis le réformes Macron ce taux est de 100 %. La Cour des Comptes s'est honteusement félicitée de cette évolution.

La situation est d'autant plus choquante que certaines aides ciblées, telle l'allocation de rentrée scolaire, mal contrôlée, sont parfois détournées vers d'autres usages à tel point que certains suggèrent de les verser en nature .

Parallèlement le quotient familial a été pour la première fois plafonné en 1981 et le plafond n'a cessé d'être abaissé depuis lors , au point d'être aujourd'hui extrêmement bas (1500 € de bénéfice possible seulement par part) .

Une telle approche a de nombreux inconvénients :

- Elle est contraire à l'égalité républicaine ;
- Elle est peu gratifiante pour les bénéficiaires qui reçoivent en quelque sorte une charité au lieu de jouir d'un droit ou de la reconnaissance d'une utilité nationale ;

- Elle institue quelque part un ghetto psychologique (comme le logement social ou les ZEP) ;
- Elle se traduit par des enquêtes bureaucratiques complexes sur les revenus, non exemptes de fraude, également fastidieuses pour l'administration et pour le bénéficiaires.
- Elle dévalorise la fonction maternelle considérée seulement comme une charge ;
- Elle oblitère la fonction sociale et démographique de l'enfant ;
- En refusant d'intéresser les classes aisées à la politique familiale, on se prive du ressort de l'exemplarité que ces classes ont vis-à-vis du reste de la société.

On ajoutera à ces considérations que tous les pays qui ont démantelé leur politique familiale, notamment l'Italie et l'Espagne, ont commencé par la soumettre à des conditions de ressources.

Ce qu'il faut expliquer, c'est **qu'il faut bien distinguer une politique de redistribution sociale des plus aisés vers les plus pauvres (fiscalité progressive, RSA, pour partie sécurité sociale, APL etc.) qui a un caractère vertical et la politique familiale est, elle, une redistribution horizontale, de ceux qui ont peu ou pas d'enfants vers ceux qui en ont davantage, redistributions justifiées quel que soit le niveau de revenu par le fait que les uns remplissent, au détriment de leur niveau de vie per capita, une fonction sociale essentielle, au bénéfice de tous et donc de ceux qui ne la remplissent pas. C'est pourquoi cette redistribution doit avoir lieu au sein de chaque strate de revenu.**

II. QUELLES MESURES PRENDRE ?

Il convient de préciser les objectifs que l' on peut se fixer compte tenu de la situation démographique de la France d'aujourd'hui (A), puis de présenter les mesures à prendre en France dans le cadre d'une relance de la politique famille (B) .

A. Les objectifs d'une relance de la politique familiale

Ils sont de deux sortes :

1. **Redresser la natalité à un niveau permettant le renouvellement des générations, voire au-dessus.**

Rappelons que ce niveau est de 2,1 enfants par femme. 1 pour le père, 1 pour la mère , 0,1 venant compenser l'excédent naturel de garçons et la mortalité infantile, aujourd'hui heureusement très faible. Ce seuil est supérieur dans des pays plus arriérés.

La France est passée au-dessous de ce seuil dès 1975 . Après avoir chuté jusqu'à 1,73 (1994) , elle est revenue à 2,03 en 2010 (mais pas à 2,10) , pour

chuter à nouveau aujourd'hui. Au moment de la chute à 1,73 (1,68 pour la métropole), certains démographes, notamment à l'INED, ont dit que cette baisse était le résultat du report de la naissance du premier enfant de 22 à 30 ans en moyenne, que les femmes allaient se rattacher ensuite et que, la génération étant considérée dans son entier, la France reviendrait au niveau du seuil de reproduction. Il n'en a rien été. D'autre part, on peut considérer que ce taux aurait été plus bas s'il n'était relevé par la présence de populations immigrées plus fécondes.

Dans cette perspective, revenir à 2,1 constitue un objectif raisonnable ; dans le contexte mondial, ce n'est pas celui de la décroissance mais au moins de la croissance zéro.

Il n'est nullement incompatible avec l'épanouissement des femmes ; les enquêtes déjà anciennes sur le désir d'enfant des femmes à l'orée de leur période féconde donnaient une moyenne de 2,5 enfants ; si cet objectif n'était pas atteint, c'était en raison des contraintes économiques et des accidents de la vie. Une politique familiale saine aide donc les femmes réaliser leurs souhaits.

Toutefois, compte tenu du retard historique pris par la France sur ses voisins européens depuis le XVIIIe siècle, et de sa conséquence, une densité de population plus faible sur le territoire métropolitain, il ne serait pas illégitime de viser un taux de croissance positif.

Quoiqu'ils ne le disent pas, tous les Etats européens n'ont pas renoncé à augmenter leur population. L'Allemagne est, en dehors de la Russie, depuis longtemps, l'Etat le plus peuplé d'Europe. De 1870 à 2000, elle a eu plus de naissances que la France. Depuis 2000, la France lui est passée devant. La poursuite

de ces tendances auraient permis à la France d'atteindre une population supérieure à celle de l'Allemagne à l'horizon 2040. Il est vraisemblable que la décision d'Angela Merkel de recevoir un million d'immigrés (qui pourraient devenir quatre millions si tous profitent du rapprochement familial), a pour but de permettre à l'Allemagne de garder sa supériorité démographique.

L'idée que la population française puisse encore augmenter hors immigration n'est pas séparable d'une nouvelle politique d'aménagement du territoire qui romprait avec celle qui prévaut depuis 1990 et qui était fondée sur la priorité aux métropoles et le délaissement du monde rural.

Cette priorité aux métropoles était justifiée par des objectifs propres à la gauche : la ville favorise , dit-elle, la mobilité, le mélange des populations, le métissage, l'innovation sociale, le monde rural est vu comme intrinsèquement pétainiste (même s'il vote à 70 % pour la gauche comme l'Ariège !). Elle n'a jamais été affichée officiellement mais elle est toujours bien réelle.

Elle s'est traduite par un déclin d'environ les deux tiers du territoire, du délaissement des villes petites et moyennes et des zones rurales trop éloignées des métropoles pour profiter des retombées de celles-ci. Les études de Christophe Guilluy ont montré les effets calamiteux de cette politique sur ce qu'il appelle « la France périphérique ».

Si on vit en zone métropolitaine sans jamais en sortir, on aura l'impression que la France est déjà surpeuplée ; si on voyage dans les campagnes françaises, on voit aisément qu'il y a encore beaucoup de place. La France conserve un énorme potentiel d'espace qu'il lui faut réinvestir. Cela ne peut se faire que dans le cadre

d' une démographie dynamique et pas seulement du fait de l'immigration qui, elle, s'oriente d'abord vers les métropoles.

La démographie repose sur des variables très sensibles : une fécondité de 1,89 comme celle d'aujourd'hui peut paraître convenable car légèrement au-dessous du seuil nécessaire à la reconduction des générations , alors qu' une fécondité de 2,2 ne sera qu'un peu au-dessus. Mais compte tenu des effets cumulatifs, le simple passage de 1,89 à 2,2 aurait des conséquences considérables.

2. Etablir l'équilibre des composantes de la population française

En parlant d'équilibre nous admettons le fait que le *melting pot* français ne marche pas ou peu. La capacité d'intégration de notre société, jadis célébrée, a atteint des limites comme le montre la multiplication des quartiers où règne non pas le non-droit comme on dit mais un droit étranger aux valeurs de la République.

Dès lors que la population française est divisée en communautés aux références culturelles différentes voire opposées , il ne faut pas avoir peur de le dire : pour les minorités qui se sont constituées au fil des ans , la plus significative étant la minorité musulmane, il y a des seuils : seuil de tolérance d'abord, seuil en-deçà duquel la paix civile peut encore être préservée ensuite.

L'exemple de pays multiculturels ou multireligieux , où les allogènes ou les différents groupes natifs ne sont pas seulement une petite minorité, mais une composante de population pesant de tout son poids , montrent que ces pays n'échappent *jamais* à la guerre civile , voire à la proscription de l'une des

composantes : Turquie d'avant 1914, Algérie française, Irlande, Bosnie-Herzégovine, Sri-Lanka. Même la Suisse a connu une guerre civile au XIXe siècle. Rien de pire que la guerre civile. Tout doit être fait, avec le plus grand réalisme, pour l'éviter.

Comment enfin récuser le désir des héritiers d'une certaine civilisation française et plus largement européenne qui ne veulent pas que la France dans un siècle ou deux soit peuplée d'autres populations que leurs descendants, même s'il est dans l'ordre des choses que viennent s'agglomérer à eux des populations venues d'autres cultures, à condition qu'elles adoptent le modèle culturel dominant ?

La question fondamentale de l'intégration est tributaire de deux logiques :

a) Celle de la culture elle-même : le modèle dominant doit être attrayant : il faut donc exclure l'autodénigrement à outrance, les repentances à répétition, ou encore l'enseignement des langues d'origine des immigrés autrement que comme langue étrangère.

L'intégration dépend aussi de la nature des composantes communautaires : il est clair qu'il n'existe aucun exemple d'une intégration réussie des populations musulmanes dans un pays d'accueil, sauf peut-être sous l'empire d'un rapport de forces clair qui s'impose à eux, comme c'est le cas en Russie.

b) Celle du nombre : on peut dire en simplifiant que l'intégration dépend du nombre quotidien de contacts que les membres de la communauté minoritaire auront avec ceux de la majorité. Hors de toute

considération qualitative, il est clair que ces contacts sont appelés à être de moins en moins nombreux à mesure que la minorité grossit et que l'essentiel de la vie relationnelle de ses membres se fait dans l'entre-soi.

Une politique qui se fixerait pour objectif que la population d'origine demeure clairement majoritaire n'a donc aucun caractère racial : elle est une politique en faveur de la bonne intégration des nouveaux venus et par là de la paix civile.

B. Les moyens d'une politique familiale

1. Les moyens de la politique familiale sont connus :

- Le versement allocations aux parents , plus ou moins importantes , selon des modalités variables ;
- L'attribution de congés de maternité ou parentaux ;
- Les exonérations fiscales sous le forme d'un quotient familial ou sous une autre forme ;
- L'environnement.

L'environnement peut avoir des effets financiers : accès au logement social, allocation logement, bons de vacances, prix des cantines, coût de la scolarité , réductions SNCF ou autres. Il peut aussi avoir un caractère non financier: attitude générale de la société par rapport à la venue d'enfants , législation sur l'avortement, écoles maternelles et crèches, code de la route etc.

2. Par rapport à ces moyens, il convient de considérer avec prudence les solutions radicales

a) Une préférence nationale généralisée serait peu réaliste

Réserver les allocations familiales aux nationaux est envisageable ; cela ne résoudrait cependant qu'une partie des problèmes de fécondité différentielle entre les communautés dans la mesure où la politique de naturalisation a été particulièrement généreuse depuis plusieurs années.

En France, l'origine des prestations familles est la cotisation liée au travail, patronale ou salariale ; même si ce système est contestable et si beaucoup préféreraient un financement par l'impôt, priver d'allocations un travailleur étranger qui participe à la richesse nationale peut paraître choquant.

Il est cependant nécessaire de limiter l'effet de pompe aspirante de notre système familial , en soumettant par exemple l'attribution de prestations familiales à plusieurs années de résidence ou de cotisation effective.

Il est également envisageable de jouer sur les allocations familiales pour limiter le rapprochement familial : elles pourraient ainsi être versées avec un bonus à la mère qui resterait volontairement au pays.

Le rapprochement familial pourrait également être limité par des contrats de travail spéciaux proposés à deux immigrés faisant six mois chacun sur le même poste. Ayant la possibilité de passer six mois au pays chaque année, (c'est le régime de nos sous-marinières !) , ils satisferaient à l'exigence

internationale d'une « vie familiale normale » tout en apportant des devises à leur pays.

De toutes les façons , les restrictions sur la base d'une préférence nationale ne seraient efficaces que si la naturalisation par droit du sol n'est pas automatique.

De même un statut spécial , dérogatoire au droit du sol, devrait être prévu pour les enfants qui naissent dans des hôpitaux français pour des raisons médicales, notamment à Saint-Laurent-du-Maroni et à Mayotte.

b) Si on veut faire cesser l'effet de pompe aspirante, une autre solution serait d'abroger le système actuel de politique familiale très avantageux en termes relatifs pour les nouveaux arrivés et peu pour les natifs.

Il pourrait être alors remplacé au cas par cas par des prestations d'entreprise , analogues au complément familial que l'Etat verse à ses fonctionnaires (et qui doit être conservé d'autant que le statut de la fonction publique est fondé non seulement sur la préférence mais même sur l'exclusivité nationale) . Les entreprises seraient alors encouragées à verser des compléments familiaux par des encouragements fiscaux . Ce serait un retour au système antérieur aux années trente et qui a été remplacé pour le meilleur et pour le pire par un système national intégré.

Une telle réforme supposerait la coopération des entreprises. La remise en cause complète du système actuel aurait cependant l'inconvénient d'émettre auprès de l'ensemble de la population un message négatif au sujet de la préoccupation nataliste.

c) L'interdiction de l'avortement provoqué a déjà été employé dans la Roumanie de Ceausescu comme un moyen de redresser les naissances , alors tombées très bas. Le redressement fut spectaculaire la première année, un peu moins la deuxième. Ensuite les réseaux d'avortement clandestin se remirent en place, exactement ce qu'a voulu éviter la loi Veil.

Ceausescu avait pourtant les moyens de faire appliquer son interdit par une police dédiée, ce que n'ont évidemment pas les démocraties occidentales.

Les adversaires de l'avortement pensent généralement que la situation juridique actuelle résulte de la loi du 17 janvier 1975 dite loi Veil. Mais en fait ,de révision en révision, nous nous trouvons dans une situation juridique totalement différente de celle qu'avait prévue Simone Veil. La loi qu'elle avait fait voter en 1975, tout en ouvrant la porte aux dérives ultérieures , se voulait à l'origine une loi de dissuasion de l'avortement par de moyens originaux : délai de réflexion, entretien social préalable ; son article 1 posait le principe du droit à la vie dès la conception, l'avortement ne venant que comme une exception limitée fondée en principe sur les cas médicaux, ou le constat d'un « état de détresse ». La clause de conscience de médecins était également réservée. Il est regrettable que la plupart de ces dispositions restrictives aient été peu ou pas appliquées.

Entre temps , la plupart de ces restrictions ont disparu : il n'y plus ni délai de réflexion, ni entretien social, l'avortement est remboursé à 100 % en quoi il diffère d'un « acte médical normal » qui ne l'est qu'à 50 % en

moyenne. L'article 1 a disparu . A été introduit en 1999 et aggravé en 2016 le délit d' entrave à l'avortement , y compris par voie numérique alors que l'encouragement , en principe interdit lui aussi, est, de fait, libre, notamment en milieu scolaire , hospitalier et professionnel . Les infirmières scolaires sont habilitées à distribuer des « pilules du lendemain ». Les hôpitaux se sont même vu imposer de quotas minimaux à respecter. D'une loi de dissuasion, on est ainsi passé à une loi d'encouragement à l'avortement .

Le délai légal (hors situation pathologique) est en principe de 12 semaines (sur 39) . Si l'avortement était reconnu comme un droit fondamental, ce que demandent de plus en plus certains groupes de pression, il serait ipso facto rendu possible jusqu'au dernier jour de la grossesse , comme c'est le cas aux Etats-Unis , avec tout ce qu'une telle pratique peut avoir dans les derniers jours de scabreux .

Il importe en tous cas que les pressions qui s'exercent trop souvent, y compris de la part des parents, sur les jeunes filles ou femmes enceintes en vue de les dissuader de mener les grossesses à terme soient dissuadées.

Un rétablissement de la loi Veil dans toutes ses dispositions , c'est à dire l'abrogation pure et simple de tout ce qui est venu s'y rajouter et son application effective par du personnel qualifié, serait , dans l'état présent de la société française, un moindre mal.

Mais les effets de la législation ne doivent pas être surestimés : la Russie a vu récemment, sans changement de législation, le nombre d'avortements s'effondrer du simple fait du changement d'ambiance.

La Pologne montre que l'interdiction de l'avortement et une forte imprégnation religieuse n'empêchent pas une natalité très basse.

d) Le salaire maternel n'est pas forcément une bonne idée.

Dans son principe, il peut être tenu pour juste ; on pense aussi qu'il pourrait libérer des emplois en faveur de chômeurs .

Toutefois les principaux bénéficiaires en seraient aujourd'hui les populations allogènes les plus rétives à l'intégration, celles qui tiennent la femme recluse dans la maison.

Dans le contexte présent , il vaut mieux aider en priorité les femmes engagées dans une vie professionnelle, très majoritairement natives ou intégrées, qui sont aussi celles qui ont le plus de mal à élever des enfants. C'est ainsi que procède l'Allemagne .

e) Malgré les abus notoires auxquels elle donne lieu, l'allocation pour parent isolé , très substantielle, ne doit pas être supprimée.

D'abord parce que les situations de plus grande misère parentale se trouvent parmi les femmes seules.

Ensuite parce que cette allocation a dans bien des cas un effet dissuasif sur l'avortement.

Il est vrai qu'elle peut recouvrir des cas de polygamie et rendre même celle-ci très lucrative. Quoique cela ne soit pas facile, il faut veiller à dissuader par tous les moyens ce genre de pratiques.

De même, malgré les contrôles, en profitent des femmes qui ne sont pas vraiment isolées. Imposer à terme aux bénéficiaires de vivre dans des foyers spécialisés est envisageable. Ne la distribuer qu' au cas par cas, après une enquête sociale approfondie, aussi.

3. Le plus urgent est de rétablir la situation juridique votée par les assemblées de la Libération , conformément au programme du Conseil national de la Résistance : le principe d'allocations familiales universelles et un quotient familial non plafonné.

Une telle mesure permettrait de soutenir également la natalité à tous les échelons de la société sans privilégier les populations immigrées .

Elle redonnerait toute sa dignité à la politique familiale en la distinguant clairement de la politique sociale.

Elle indiquerait fortement que la volonté du gouvernement est un relèvement de la fécondité.

Elle rattraperait, au moins en partie, des décennies de dégradation.

Le coût total de cette remise à niveau serait de l'ordre de 25 milliards d'€ (dont 8 milliards pour le quotient familial) , soit 1 % du PIB . Coût élevé mais qu'est-ce par rapport à la survie de la France ?

Une légère restriction du périmètre des bénéficiaires de la politique familiale excluant les étrangers de fraîche date ne suffirait pas à atténuer sensiblement ce coût.

Pour ce qui est du déplafonnement du quotient familial, il se traduira par une légère baisse du taux des prélèvements obligatoires , ce qui est un des objectifs souhaitables des politiques publiques. Depuis des décennies, alors

que la gauche baissait le plafond du quotient familial, la droite – et souvent la gauche elle-même – prenait des mesures pour alléger l'impôt sur les revenus les plus élevés ou sur les entreprises. Le résultat est que dans les tranches de revenu élevé, les gens âgés n'ayant plus d'enfant à charge ou ceux qui n'en ont jamais eu, payent moins d'impôts tandis que, à niveau égal, les plus jeunes ayant charge de famille en payent de plus en plus. Il convient de mettre fin à cette dérive. S'il faut compenser financièrement le déplafonnement sans donner le sentiment de faire un cadeau aux riches, un léger relèvement des barèmes des tranches élevées pourrait être en même temps effectué.

Les prestations peuvent être complétées par **l'allongement des droits à congé** ; le congé de maternité est très mal vu des employeurs parce qu'il suppose le recrutement d'une remplaçante ; nous suggérons d'allonger ce congé à six mois (voire un an) et de prévoir en regard un contrat à durée déterminée standard de la même durée qui faciliterait le remplacement. Le remplacement des femmes enceintes deviendrait une vraie profession.

4. L'accent doit être mis sur le troisième enfant, tant en matière de prestations que dans les mesures d'environnement.

Il doit être clair que l'objectif d'une politique de l'enfant aujourd'hui n'est pas de favoriser les familles très nombreuses. Si tel semblait être le but, on voit tout de suite la caricature contre-productive que l'on pourrait en faire.

On voit aussi qu'un encouragement aux familles très nombreuses favoriserait d'abord certaines familles issues de l'immigration, précisément les moins bien intégrées.

L'objectif est dès lors simple : le modèle de référence des jeunes ménages français doit passer de 2 à 3 enfants.

Aujourd'hui il est clairement de 2 enfants : un garçon et une fille si possible . A la fois pour des raisons économiques et pour des raisons de mœurs .

Sur le papier, c'est très bien : pas de croissance, pas de décroissance. La population se renouvelle , sans plus. Mais par rapport à cet objectif, il y a beaucoup de déperdition : les homosexuels (2 %) , les célibataires (10 % d'une génération n'a pas de rapport sexuels dans sa vie, les religieux ne représentant qu'une fraction infime de ce groupe qui ne fait pas parler de lui), les ménages frappés de stérilité et, de plus en plus, tous ceux que les accidents de la vie : divorce, mésententes , difficultés financières, empêchent d'atteindre leur objectif initial.

Il résulte de ces aléas un fort déficit , peut-être du tiers . Pour un objectif de 2, on arrive ainsi un taux de fécondité de 1,3 , 1,4, soit le taux estimé aujourd'hui des Français de souche .

Il n'est nettement pas suffisant pour renouveler les générations ; il l'est encore moins pour assurer un équilibre démographique des différentes composantes de la population.

Avec un objectif standard de 3 enfants , les mêmes aléas subsisteraient mais un tel objectif permettrait , avec une déperdition analogue, d'atteindre un taux de fécondité de 2 , 2,1 ou un peu plus.

Des mécanismes destinés à encourager le passage du 2^e au 3^e enfant existent depuis longtemps, on l'a vu, tant au niveau du quotient familial qu'à celui des prestations qui font un bond en avant au 3^e enfant (du moins pour ceux qui les perçoivent encore).

Mais il est clair que ces mécanismes sont insuffisants. Il faut au minimum les renforcer et si possible en trouver d'autres.

Par exemple en ajoutant deux parts fiscales au lieu d'une au troisième enfant ou en renforçant le passage au 3^e enfant, quitte à être dégressif pour les enfants de rang 4, 5, 6.

On peut aussi allonger le droit à congé évoqué plus haut au 3^e enfant.

Certains avantages qui facilitent le passage au 3^e enfant ont été gravement altérés : ainsi a été imposé le partage avec le père du congé parental (appelé désormais « Prestation partagée d'éducation de l'enfant ») qui permettait à une mère surchargée d'interrompre sans rupture de contrat son travail pendant 3 ans, renouvelables en cas de nouvelle naissance, partage qui a été fait au nom de l'égalité homme-femme . L'effet est désastreux : dans la réalité, cela signifie que le congé parental de la femme est réduit d'un an . Il faut abroger d'urgence ce dispositif issu du féminisme idéologique et qui n'a rien à voir avec les préoccupations des femmes réelles en laissant aux couples la liberté de la répartition de leur congé .

Mais il faut aussi ajouter des avantages non financiers forts auxquels seront sensibles les jeunes ménages :

Nous proposons que l'accès à un logement social ne soit plus soumis à un plafond de ressources à partir du troisième enfant.

Cette mesure pourrait être très efficace dans les grandes métropoles où se pose un réel problème de logement pour les jeunes ménages. Les familles étrangères se situant le plus souvent au-dessous du plafond de ressources ont déjà accès au logement social ; elles n'y gagneraient donc pas. En revanche beaucoup de jeunes couples natifs que leurs salaires cumulés situent au-dessus du plafond et qui souvent n'ont que des logements trop petits bloquant l'agrandissement de la famille , seraient encouragés à avoir un troisième enfant. Les critères d'attribution des logements devraient être aussi revus en conséquence afin de favoriser ce type de population.

L'accession à la propriété est aussi une préoccupation de beaucoup de jeunes ménages. Elle est rendue difficile par la stagnation des revenus , spécialement des jeunes , la faiblesse de l'inflation et la hausse de l'immobilier. Le niveau bas des taux d'intérêt rend inutiles d'éventuelles bonifications. En revanche des dotations à l'apport personnel accordées au 3^e enfant seraient envisageables à condition d'être assez importantes.

Les mêmes dispositions que pour le logement social pourraient être prises pour les **bourses d'études** : pas de plafond de ressources au 3^e enfant.

Le déplafonnement des prestations proposé un peu plus haut pourrait, dans un premier temps, être réservé au niveau du 3^e enfant , ce qui en atténuerait le coût.

Le schéma de la famille à deux enfants est renforcé par des règles de la vie pratique comme celles du **Code de la route**. Désormais , il est obligatoire de

transporter un petit enfant avec un siège spécial et de mettre une ceinture de sécurité aux plus âgés ; comme bien peu de couples ont les moyens d'acheter un véhicule Espace, cela impose le modèle de famille à deux enfants. Il y a quelque années, la gendarmerie et la police étaient relativement souples dans l'application de ces règles en privilégiant spontanément les familles ; aujourd'hui dans l'ambiance « pète-sec » qui se répand partout, l'application en est devenue stricte. Il faut, soit revenir à la souplesse, soit trouver de nouveaux moyens d'assurer la sécurité d'enfants assis à l'arrière ne limitant pas leur nombre (filets par exemple).

Peut-être faut-il aller plus loin pour renverser **la barrière psychologique** et sociologique qui limite l'ambition de la plupart de nos compatriotes à deux enfants: cette barrière est si bien intégrée qu'une femme qui attend, volontairement ou pas, un troisième enfant est confrontée à toutes sortes de pressions, de critiques ou de quolibets, dans sa famille ou dans son milieu de travail, qui la poussent à interrompre sa grossesse. Ces pressions, qui sont largement intériorisées, doivent être dénoncées publiquement et sanctionnées par la loi, notamment quand elles émanent de l'employeur ou du chef de service.

La liberté des femmes d'avoir un troisième enfant est aujourd'hui gravement mise en cause par la pression sociologique. Il faut la rétablir et la garantir.

5. Autres mesures relatives à l'environnement de la maternité et de l'enfant

Si l'idée d'un salaire maternel est peu opportune, une lutte renforcée contre toutes les discriminations que subissent les mères de famille doit être entreprise

avec énergie : notamment en termes de carrière , d'avancement et de retraite . Le temps passé à élever des enfants doit être intégralement compensé.

Il s'avère aujourd'hui que les principales discriminations que subissent encore les femmes sont liées à la maternité. Les féministes hostiles à cette dimension fondamentale de la condition féminine ne veulent pas en entendre parler, considérant que les femmes qui ont des enfants et qui sont discriminées pour cela , n'ont que ce qu'elles ont cherché. C'est pourtant là que le bât blesse et qu'il faut faire porter l'effort.

La politique familiale doit aussi porter sur d'autres aspects de l'environnement.

La France a déjà fait des efforts exceptionnels , supérieurs aux autres pays, dans **l'accueil de la petite enfance** : écoles maternelles, crèches ; l'abaissement récent de l'entrée en maternelle de 3 à 2 ans et demi est une bonne chose, au moins sur le plan de la politique familiale.

La **dimension bureaucratique de la vie de l'enfant** se fait de plus en plus lourde, notamment en milieu scolaire . Des dossiers, des certificats de toutes sortes sont sans cesse exigés. Il convient de faire un effort particulier de simplification administrative pour faciliter la vie des parents. Était-il nécessaire d'imposer onze vaccins ?

L'obtention des **cartes de famille nombreuses** auprès de la SNCF, entièrement numérisée, est de plus en plus difficile.

Les institutions qui se veulent « tendance » la refusent comme s'il s'agissait de quelque chose de dépassé . Il faut les y obliger : toute institution culturelle qui

prévoit des réductions doit être contrainte à en offrir aussi aux familles nombreuses .

Trop souvent dans les lieux publics ou dans les entreprises on peut se moquer ou critiquer impunément les femmes enceintes ou les mères de famille, tenues notamment pour un poids mort pour l'entreprise . Des poursuites doivent pouvoir être engagées contre ce genre de remarques, comme on en engage contre les remarques homophobes ou islamophobes. La maternité doit avoir un caractère sacré . Il ne doit pas y avoir d'espace pour la matrophobie.

Certains emplois, dans les cabinets de consultant ou même la recherche , sont de fait interdits aux femmes ayant des enfants ; de grands consultants font signer aux futures « partners » un engagement à ne pas en avoir. Ces pratiques doivent être interdites et sévèrement punies.

6. La question des retraites

Pour toute personne ayant un minimum de culture démographique, le lien entre la démographie et les retraites devrait être évident . Et pourtant , même au plus haut niveau, il ne n'est plus : le récent rapport Delevoye sur la réforme des retraites ne dit pas un mot de la démographie !

La culture démographique est en déclin grave. Très soucieux d'être politiquement correct, l'INED s'est éloigné de sa mission d'origine et n'a été remplacé par rien . L'enseignement démographique est presque absent des universités et des grandes écoles .

Les bonifications aux retraites en fonction du nombre d'enfants , quoiqu'elles aient été insuffisantes, avaient le mérite de rappeler au grand public le lien entre enfants et retraites. Le politiquement correct qui règne dans la haute administration tend à supprimer ces bonifications. Patronat et syndicats se mettent facilement d'accord pour les abroger. Il arrive à la Cour des comptes elle-même de le proposer.

Non seulement il faut les rétablir mais même envisager d'aller plus loin.

La retraite par points qu'il est question d'instaurer doit être l'occasion d'une refonte complète du mode de calcul pour prendre en compte dans le calcul des droits toutes les formes de contribution à la préparation de l'avenir.

Le décompte des points doit prendre en compte l'ensemble des dépenses des ménages qui, en élevant des enfants, assurent cette préparation . Non seulement les cotisations de retraite , mais encore les impôts versés au bénéfice du système éducatif et naturellement les dépenses engagées pour élever des enfants ; c'est dans ce cadre en particulier que pourrait être résolu le problème des mères de familles consacrant plusieurs années de leur vie à l'éducation de leurs enfants au détriment de leur carrière et donc perdant des trimestres de cotisations.

Une telle réforme doit être accompagnée d'une large campagne de communication destinée faire comprendre au public l'impact de la démographie. Le remplacement de l' **INED** par une autre institution à même de refaire de la véritable information démographique et de rendre l'école française de démographie son rayonnement international est souhaitable .

Afin de limiter le poids global des retraites, il est envisageable d'affecter chaque année les retraites distribuées d'un coefficient représentant l'évolution du poids des plus de 60 ans rapporté à celui des moins de 20 ans, une sorte d'« **échelle mobile** » **démographique** dont l'évolution serait plus ou moins favorable en fonction de la pyramide des âges. Un tel coefficient aurait un caractère hautement pédagogique.

Une vraie politique familiale ne passe pas d'abord par des mesures technocratiques mais par une révision profonde de l'attitude d'une société vis-à-vis des enfants et donc de sa propre perpétuation. C'est un combat pour la survie qu'il nous faut mener ; ce combat est en même temps un combat pour la vie.

RESUME DES PROPOSITIONS

Prestations et avantages fiscaux

Rétablir la situation juridique votée par les assemblées de la Libération ,

- a) allocations familiales universelles sans conditions de ressources - dans un premier temps, à partir de 3 enfants ;
- b) quotient familial non plafonné - à compenser par un relèvement des tranches le plus élevées ;

Renforcer les avantages liés au troisième enfant :

- en matière de prestations (avec dégressivité ensuite) ;
- en le comptant pour deux parts de quotient familial .

Réserver les prestations familiales aux nationaux et résidents ayant dix ans de séjour ou cinq ans de cotisations familiales effectives sur la base d'un travail salarié

Ne pas attribuer l'allocation de parent isolé de manière automatique, faire précéder son attribution d'une enquête sociale, combattre la polygamie et toutes les formes de fraude à l'API, encourager la construction de foyers pour mères seules

Servir l'allocation de rentrée scolaire en nature

Congés maternels

Porter le congé de maternité à six mois pour la mère

Instaurer un contrat de travail spécial – remplacement de congé de maternité

Porter le congé de maternité à un an au troisième enfant

Rétablir la liberté de répartition du congé parental entre les parents

Logement

Supprimer le plafond de ressources au 3^e enfant pour l'accès au logement social

Accorder à partir du 3^e enfant une dotation pour apport personnel en vue de l'accès à la propriété

Rapprochement familial

Bonifier , en accord avec le pays de départ, les allocations familiales en faveur des mères de famille renonçant au rapprochement familial

Instaurer un contrat de travail spécial pour deux immigrés sur un même poste 6 mois + 6 mois avec voyage remboursé excluant le rapprochement familial

Protection de la vie et de la liberté familiale

Abroger toutes les dispositions ajoutées à la loi Veil depuis 1975

Durcir les lois interdisant toute pression auprès d'une femme enceinte en faveur de l'avortement, avec dispositions renforcées pour les employeurs ,

faire connaître ces lois , les intégrer dans les campagnes contre les violences faites aux femmes

Interdire toute pression sur les femmes tendant à les inciter à limiter le nombre de leurs enfants

Interdire et sanctionner toute clause par laquelle une femme s'engagerait à ne pas avoir d'enfants

Sanctionner pénalement les conduites liées à la matrophobie

Code de la route

Revoir le Code de la route pour trouver un nouveau système de protection des enfants à l'arrière des véhicules courants qui ne limite pas leur nombre à deux

Administration , vie scolaire

Simplifier la vie administrative des parents, notamment dans le cadre scolaire

Faciliter l'obtention des cartes famille nombreuse de la SNCF

Rendre obligatoire la réduction famille nombreuse dans les lieux culturels ou sportifs à financement public

Supprimer le plafond de ressources au 3^e enfant pour l'accès aux bourses scolaires

Retraites

Compenser intégralement les pertes en matière d'ancienneté, d'avancement, de droits à la retraite, de femmes en congé de maternité ou parental

Rétablir toutes les bonifications de retraite liées au nombre d'enfants , les rendre obligatoires dans tous les régimes de retraite publics ou privés

Etudier un système de retraite par points conférant des droits importants en fonction du nombre d'enfants élevés, en particulier à la mère de famille

Indexer les retraites sur une échelle mobile démographique liée à la pyramide des âges , par exemple le quotient : population de plus de 60 ans / population de moins de 20 ans

Information démographique

Supprimer l'INED et le remplacer par un institut exclusivement dédié aux questions démographiques dans l'esprit d'Alfred Sauvy

Faire une campagne de communication publique sur le lien entre démographie et retraite



SOMMAIRE

UNE POLITIQUE FAMILIALE POUR LA FRANCE

Introduction – Remarques préliminaires

I. LEGITIMITE ET EFFICACITE DES POLITIQUES FAMILIALES

A. La légitimité des politiques familiales

4. Les objections des libéraux

5. Les objections des féministes

6. Les objections des environnementalistes

B. L'efficacité de la politique familiale

C. Politique familiale et politique sociale

II. QUELLES MESURES PRENDRE ?

A. Les objectifs d'une relance de la politique familiale

1. Redresser la natalité à un niveau permettant le renouvellement des générations, voire au-dessus.

2. Etablir l'équilibre des composantes de la population française B. Les moyens d'une politique familiale

B. Les moyens classiques de la politique familiale

C. Par rapport à ces moyens, il convient de considérer avec prudence les solutions radicales : préférence nationale systématique, remplacement

complet du système actuel , interdiction de l'avortement provoqué, salaire maternel , abrogation de l'API.

- D. Le plus urgent est de rétablir la situation juridique votée par les assemblées de la Libération , conformément au programme du Conseil national de la Résistance : le principe d'allocations familiales universelles et un quotient familial non plafonné.**
- E. L'accent doit être mis sur le troisième enfant, tant en matière de prestations que dans les mesures d'environnement**
- F. Autres mesures relatives à l'environnement de la maternité et de l'enfant
- G. La question des retraites

Résumé des propositions
